RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Education

12. Désaffectation de locaux scolaires

Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la baisse constatée des effectifs scolaires sur la commune déléguée de Vire, et la sous-utilisation des locaux scolaires sur les sites de St Exupéry (groupe scolaire Malraux), Pierre Mendès France (P.M.F) et Jean Moulin ;

Vu les coûts de fonctionnement induits par cette sous-utilisation, notamment en matière d'entretien, de fluides et de sécurité (moins de 50% des espaces sont utilisés par le temps scolaire) ;

Vu les obligations de sécurité imposées par le plan Vigipirate, limitant l'accès aux établissements scolaires ;

Vu l'avis favorable émis par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados.

Vu l'intérêt de mutualiser les espaces publics pour des usages associatifs ou d'intérêt général;

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement et Culture du 3 juin 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 juin 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de décider de la désaffectation scolaire partielle:

- Des bâtiments périscolaires des écoles St Exupéry et P.M.F ;
- D'un espace non utilisé de l'école Jean Moulin, sans empiéter sur les espaces pédagogiques, afin de permettre l'accès sécurisée aux anciens logements de fonction et la création d'une zone de stationnement sécurisé pour les rencontres sportives au stade Pierre Compte. (cf plans en annexe)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BERNET

Certified by yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

MAIRIE DE VIRE NORMANDIE

ECOLE JEAN MOULIN

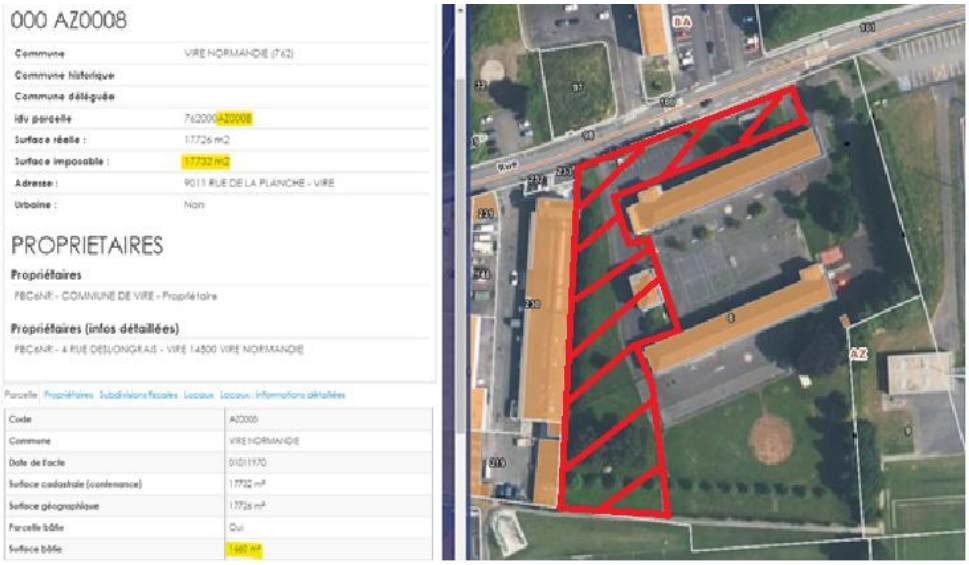

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ECOLE ST EXUPERY

000 BO0126

Commune	VIRE NORMANDIE (762)
Commune historique	
Commune déléguée	
idu parcelle	762000BO0126
Surface réelle :	4474 m2
Surface imposable :	4486 m2
Adresse :	12 RUE SAINT MARTIN - VIRE
Urbaine :	Oui

PROPRIETAIRES

Propriétaires

PBC6NR - COMMUNE DE VIRE - Propriétaire

Propriétaires (infos détaillées)

PBC6NR - 4 RUE DESLONGRAIS - VIRE 14500 VIRE NORMANDIE

Parcelle | Propriétaires | Subdivisions fiscales | Locaux | Locaux : informations détaillées

Code	BO0126
Commune	VIRE NORMANDIE
Date de l'acte	01011900
Surface cadastrale (contenance)	4486 m²
Surface géographique	4474 m²
Parcelle bâtie	Oui
Surface bâtie	1384 m²

ECOLE P.M.F

000 BK0338

Commune	VIRE NORMANDIE (762)
Commune historique	
Commune déléguée	
idu parcelle	762000BK0338
Surface réelle :	12145 m2
Surface imposable :	12190 m2
Adresse :	9002 RUE DES NOES DAVY - VIRE
Urbaine :	Non

PROPRIETAIRES

Propriétaires

PBC6NR - COMMUNE DE VIRE - Propriétaire

Propriétaires (infos détaillées)

PBC6NR - 4 RUE DESLONGRAIS - VIRE 14500 VIRE NORMANDIE

Parcelle | Propriétaires | Subdivisions fiscales | Locaux | Locaux : informations détaillées

Code	BK0338
Commune	VIRE NORMANDIE
Date de l'acte	01011986
Surface cadastrale (contenance)	12190 m²
Surface géographique	12145 m²
Parcelle bâtie	Non
Surface bâtie	1800 m²

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 0

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1er juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1er juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LAMBOUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception en préfecture
014-200060176-20250718-12-DE
Accusé certifié exécutoire,
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann		☒		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		☒		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine		☒		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.